

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

No. R-3907-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE  
DE CONFIDENTIALITE**

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je soussigné, **SIMON GARNEAU**, ingénieur, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, Ingénierie, gestion des actifs et géomatique chez Gaz Métro;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Dans le cadre du dossier R-3907-2014, Gaz Métro a déposé, sous pli confidentiel la ventilation des coûts reproduits à la section 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
4. La ventilation des coûts apparaissant à la section 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1 contient les coûts estimés par Gaz Métro pour la réalisation du projet d'investissement visant la relocalisation de la conduite du pont de la rivière Cap Rouge;
5. Considérant les montants qui sont en jeu, Gaz Métro entend lancer un appel de propositions afin d'obtenir le meilleur prix possible;
6. Or, un tel exercice serait dépourvu de toute valeur si les éventuels proposants connaissaient la ventilation des coûts qu'en a faite Gaz Métro;
7. Bref, permettre la divulgation de la ventilation des coûts reproduits à la section 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1 serait de nature à empêcher Gaz Métro de bénéficier du meilleur prix possible et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;

8. Dans cette mesure, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité de la ventilation des coûts reproduits à la section 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
9. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ**, à Montréal, le 3 septembre 2014.

*(s) Simon Garneau*

---

**SIMON GARNEAU**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 3<sup>e</sup> jour de septembre 2014

*(s) Ninon Viel, 203406*

---

Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts judiciaires du Québec